



201, boulevard Curé-Labelle, bureau 304, Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2X6
Téléphone : 450-621-5546 Télécopieur : 450-621-2628
reception@mrc-tdb.org

Sainte-Thérèse, le 18 mai 2023

Par courriel
anne-marie.gagne@bape.gouv.qc.ca

Madame Anne-Marie Gagné
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Objet : Réponses en lien avec la demande : Projet de réaménagement de la cellule n° 6 au centre de traitement Stablex à Blainville – Questions complémentaires – DQ2

Madame,

Pour faire suite à votre demande du 16 mai dernier, voici la réponse de la MRC de Thérèse-De Blainville :

1. Que vous lui déposiez le Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC.

La MRC est en cours d'élaboration de son Plan régional des milieux humides et hydriques, et n'a pas été déposé au conseil de la MRC :

Pour la transmission du projet de Plan au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, un délai a été accordé aux MRC, jusqu'au 16 décembre 2023.

2. Que vous lui présentiez les orientations de la MRC quant à la protection et de mise en valeur des milieux naturels, des espèces fauniques et floristiques ainsi que leurs habitats et de la biodiversité du territoire?

On retrouve au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC (SAD) l'orientation suivante ainsi que les avenues d'interventions qui en découlent.

...2

Orientations	Avenues d'intervention pertinentes au PRMHH
Préserver, enrichir et valoriser le capital environnemental et patrimonial, tout en optimisant son accessibilité publique	1-Préserver les zones sensibles, les milieux humides, les bois et corridors forestiers métropolitains, les aires protégées ainsi que les paysages naturels et bâtis les plus représentatifs du territoire et ceux de portée métropolitaine, plus spécifiquement les berges et les îles de la rivière des Mille Îles ainsi que les plaines agricoles et les forêts de Sainte-Anne-des-Plaines.
	2-Évaluer et identifier les espaces et aires pouvant être préservés en complément aux espaces et aires existants, et ce, dans l'optique de contribuer à l'objectif métropolitain de protéger 17% du territoire du Grand Montréal.
	3- Élaborer un plan de conservation des milieux humides qui respecte la démarche proposée par le ministère exprimée dans le Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides (la MRC invite les villes à étendre leur plan de conservation à l'ensemble des milieux naturels de leur territoire).

Afin de répondre à la 1^{re} Avenue, au SAD, certains territoires d'intérêt sont identifiés afin de sensibiliser les acteurs locaux et régionaux à l'importance de préserver l'intégrité du capital environnemental, tant d'un point de vue culturel, économique et social. Ces territoires d'intérêt naturel sont des sites dont les particularités naturelles présentent un intérêt d'ordre faunique, floristique ou esthétique.

Les éléments naturels suivants y sont identifiés :

- Milieux humides;
- Couvert forestier;
- Bois et corridors forestiers métropolitains;
- Aires protégées;
- Site d'intérêt faunique;
- Site à potentiel écologique supérieur;
- Site d'intérêt floristique;
- Milieux naturels de conservation volontaire.

Également au SAD de la MRC, les milieux humides du territoire de la MRC ont été identifiés. Cette identification provient d'une cartographie réalisée par Canards Illimités Canada, en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques. Elle présente les milieux humides de plus de 0,3 ha ainsi que leurs principales caractéristiques.

Ainsi, les projets de construction touchant ces milieux humides sont assujettis à l'autorisation préalable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques et au certificat que le ministère a la responsabilité d'émettre en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Certaines dispositions spécifiques concernant les milieux humides, dont les villes du territoire doivent tenir compte, sont inscrites au SAD, dont les suivantes :

- « Les opérations de remblai et de déblai sont interdites dans les milieux humides, à moins d'avoir fait l'objet d'une autorisation préalable du ministère de l'Environnement du Québec »;
- « Les villes doivent se doter d'un plan de conservation des milieux humides ».

En matière des Bois et corridors forestiers métropolitains, le Document complémentaire du SAD prescrit des dispositions aux Villes afin de protéger ces milieux.

Pour la 2e avenue, en 2018, il a été constaté que la protection et la mise en valeur des milieux naturels représentaient 26,5% du territoire de la MRC. Cela inclut notamment :

- Les boisés (une délimitation qui va au-delà des bois et corridors forestiers métropolitains);
- Les milieux humides et hydriques;
- Les abords de la rivière des Mille Îles.

L'objectif métropolitain est d'atteindre 17% d'aire protégée.

Pour la 3e avenue, la MRC a entamé l'élaboration de son Plan régional des milieux humides qui est en cours d'élaboration et qui sera transmis au ministère au plus tard le 16 décembre 2023.

3. Que vous lui présentiez les différents projets de reboisement envisagé par la MRC?

Aucun projet de reboisement n'a été envisagé par la MRC et dans tous les cas, de tels projets doivent se réaliser de concert avec les villes concernées.

4. Connaître l'objectif de la MRC en termes de représentativité de milieux naturels à protéger sur son territoire? Cet objectif est-t-il atteint ou en voie de?

À l'intérieur du SAD, la MRC n'a pas élaboré de tels objectifs.

Nous espérons avoir bien répondu à vos questions, et si de plus amples informations vous sont nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée, madame Catherine Marcotty.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, nos meilleures salutations.



Nathalie Boulianne, adjointe administrative

Pour Catherine Marcotty, Urb. M.Adm.

Coordonnatrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement

CM/nb

